

En conclusion, je précise que, par suite de la décision de la Cour suprême, le Canada est le seul pays industrialisé de l'Ouest qui ne dispose pas d'une loi sur l'avortement. Nous examinons les différentes solutions qui s'offrent à nous et espérons les présenter au Parlement pour pouvoir en débattre dans cette enceinte le plus tôt possible.

**M. Turner (Vancouver Quadra):** C'est une réponse plus positive que celle donnée précédemment par le ministre de la Justice et son collègue, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. En effet, ils ont déclaré consulter leurs homologues provinciaux mais, honnêtement, ils ont donné l'impression qu'ils cédaient leur compétence et leurs responsabilités aux provinces.

#### LES DIFFÉRENCES ENTRE LES PROVINCES QUANT À LA PRESTATION DES SERVICES

**Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition):** Monsieur le Président, je voudrais revenir encore une fois au premier ministre. Trouve-t-il acceptable que dans une province, l'assurance-maladie ne paie pas l'avortement d'une victime de viol à moins qu'elle ne soit en danger de mort, tandis que dans une autre province, tous les avortements sont payés au complet?

**L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur le Président, je ne répondrai pas directement à cette question. Je tiens à dire au . . .

**M. Turner (Vancouver Quadra):** Contentez-vous de répondre à la question.

**M. Epp (Provencher):** Non, je n'y répondrai pas directement . . .

**M. Kaplan:** C'est votre travail.

**M. Epp (Provencher):** . . . et je vais dire au chef de l'opposition pourquoi.

● (1420)

J'ai dit hier, et le ministre de la Justice a tenu des propos semblables aujourd'hui, que nous étudions diverses solutions. Comme je l'ai fait remarquer, hier, certaines interprétations de la Loi canadienne sur la santé, par exemple, sont incorrectes.

Il est préférable de consulter les provinces et de leur poser les questions que le très honorable représentant vient de poser et d'exposer les positions qu'il vient d'avancer plutôt que de lancer des hypothèses à la Chambre.

**M. Turner (Vancouver Quadra):** Monsieur le Président, j'aurais espéré que le ministre de la Santé donne le ton dans les consultations dont il a parlé au lieu d'essayer de susciter un consensus au moment où il est évident que certaines provinces adoptent des dispositions différentes au détriment de l'égalité dans le pays.

#### Questions orales

[Français]

#### LA DÉCISION DE LA COUR SUPRÊME—LA CLAUSE «NONOBTANT»—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

**Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition):** Monsieur le Président, je voudrais adresser ma troisième question au ministre de la Justice.

Je pensais que le ministre m'avait assuré, il y a onze jours, à la Chambre, que le gouvernement ne se servirait pas de la clause «nonobstant» de la Charte des droits et libertés pour essayer de passer outre à la décision de la Cour suprême, mais l'honorable député de Grey—Simcoe a laissé savoir à la télévision, en fin de semaine, que le ministre avait dit à quelques membres de son caucus qu'il envisageait encore de se servir de la clause «nonobstant» pour éviter la décision de la Cour suprême.

Le ministre a eu deux semaines pour réfléchir à ce sujet. Peut-il me dire si oui ou non il va employer la clause «nonobstant» pour essayer de passer outre à la décision de la Cour suprême?

[Traduction]

**L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada):** Monsieur le Président, je remercie l'opposition officielle de ses conseils et j'attends avec impatience que les députés me communiquent leur opinion unanime sur le moyen de régler ce très grave problème.

Le chef de l'opposition . . .

**M. Turner (Vancouver Quadra):** Vous avez entendu notre opinion. Vous êtes le gouvernement, donnez-nous la vôtre, maintenant.

**M. Hnatyshyn:** Le chef de l'opposition était ministre de la Justice quand la loi actuelle, que la Cour suprême du Canada a déclarée inconstitutionnelle, a été adoptée à la Chambre. Les ministres de la Justice qui lui ont succédé nous ont assuré que cette disposition de la loi était conforme à la Charte des droits et libertés et qu'elle était constitutionnelle.

J'ai répondu au député d'une façon complète et franche.

**M. Turner (Vancouver Quadra):** Aura-t-on recours à l'article 33, oui ou non?

**M. Hnatyshyn:** J'ai répondu à cette question au nom du gouvernement, monsieur le Président. Que le député sache que nous avons hâte de proposer des orientations parce que je crois que les Canadiens ne veulent pas de partialité politique dans cette question, mais qu'ils veulent plutôt que nous agissions comme guides dans la recherche d'une certaine cohésion, d'un esprit de coopération pour régler au mieux une situation difficile.